

Les ressortissants étrangers ayant la qualité d'employeur, de gérant ou de cogérant avec les pleins pouvoirs et les représentants légaux.

Les pièces à fournir en cas d'établissement

1. Copie de la déclaration d'investissement fournie par l'APII – l'APIA – le CEPEX ou copie de la carte de commerçant,
2. Registre de commerce.
3. Copie de la dernière déclaration de salaires auprès de la CNSS pour le personnel de l'Entreprise,
4. Copie du passeport,
5. 02 timbres fiscaux de 05 dinars pour chacun.